

Plan régional des milieux humides et hydriques

Présentation aux citoyens

12 octobre 2023



MRC DE ROUSSILLON

Ordre du jour



MRC DE ROUSSILLON

1. Pourquoi un PRMHH?
2. Survol des 5 étapes
3. Étape 1: **Mobilisation**
4. Étape 2: **Portrait**
 - Contexte socioéconomique
 - Contexte environnemental
5. Étape 3: **Diagnostic**
6. Étape 4: **Engagements** de conservation
 - Choix de conservation
 - Bilan
7. Étape 5: **Plan d'action**
8. Étapes suivantes, questions et échanges

Pourquoi un PRMHH ?



MRC DE ROUSSILLON

Définition d'un milieu humide et hydrique (MHH)

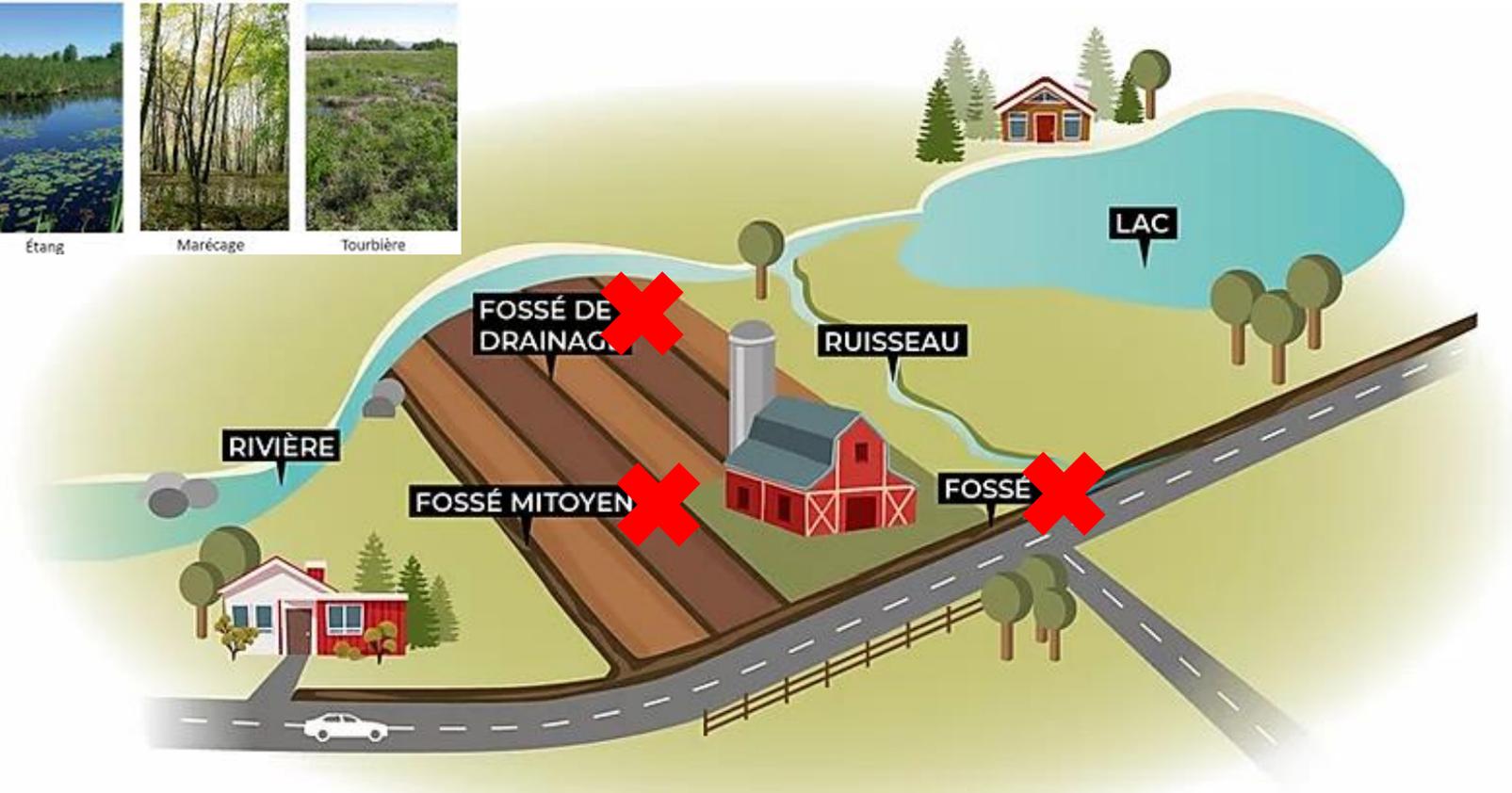


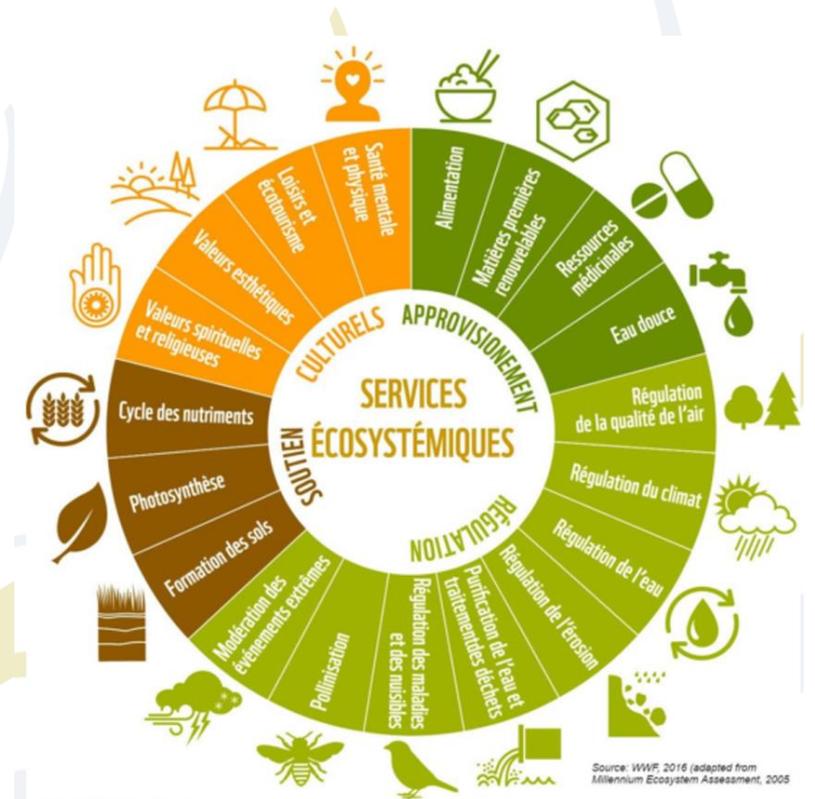
Illustration milieux hydriques - Irène Lumineau

• Services rendus par les MHH

« Les services écosystémiques sont les **bénéfices** offerts par les écosystèmes **dont profitent les humains**. Sans eux, la vie humaine ne serait pas possible. »

Les services analysés dans le cadre du PRMHH:

- Filtre contre la pollution
- Rempart contre l'érosion
- Rétention des sédiments
- Régulation du niveau de l'eau
- Conservation de la diversité biologique
- Écran solaire et brise vent
- Séquestration du carbone
- Qualité du paysage

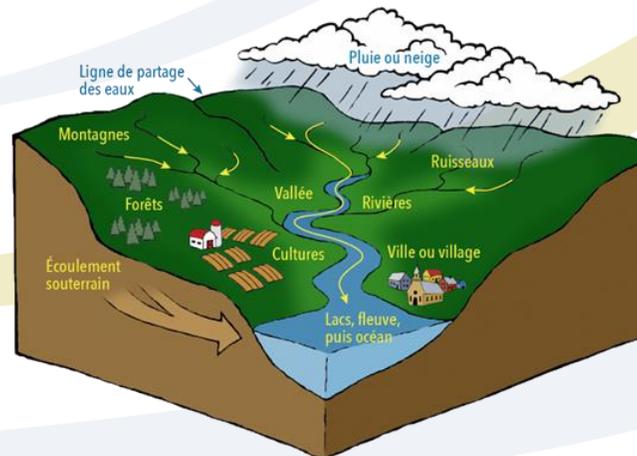


- Constats et problématiques initiales

Planification du développement en amont ne tient pas suffisamment compte de la présence des MHH

- **Faible connaissance** des MHH et de leurs fonctions/services écologiques
- **Constat trop tard** sur le terrain : seulement lorsque le projet est amorcé
- Mesures de protection **ponctuelles** et non-intégrées à l'échelle du **bassin versant**

= **Réduction globale** de la quantité et de la qualité des **MHH au Québec**



• Contexte légal du PRMHH

Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (Loi n° 132)

- Adoptée le 16 juin 2017 par l'Assemblée Nationale
- **Vise à affirmer** « [...] le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, notamment pour reconnaître les **fonctions écologiques** exercées par les milieux humides et hydriques [...] ».
- **Menant à** « [...] confier aux **MRC** [...] la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un **plan régional des milieux humides et hydriques** à l'échelle de leurs territoires respectifs [...] » (en terre privée seulement), au plus tard **début 2023**.

• Objectifs du PRMHH

Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (Loi n° 132)

- Assure une gestion cohérente de tout **bassin versant** en étant complémentaire à tout autre plan régional concernant ce bassin ;
- Favorise l'atteinte de **l'objectif d'aucune perte nette** de milieux humides et hydriques ;
- Prise en compte des **enjeux liés aux changements climatiques** et, le cas échéant, sont adaptées en conséquence.

Les 5 étapes du PRMHH



• Une démarche en 5 étapes

1. Préparation et amorce de la démarche (**mobilisation**) (fait)
2. **Portrait** du territoire (fait)
3. **Diagnostic** (fait)
4. **Engagements** de conservation (fait)
5. Stratégies de conservation (**plan d'action**) (en cours)



Mobilisation

Étape 1



MRC DE ROUSSILLON

• Étape 1 : Mobilisation

- Collecte des **informations** et des **données** de la MRC de Roussillon
- Contacter les **partenaires** (recueil d'informations et de données complémentaires)
 - SCABRIC
 - CRE Montérégie
 - Villes, municipalités
 - MRC voisines
 - COVABAR
 - Agences forestières
 - UPA
 - Autres organismes...



Portrait

Étape 2



MRC DE ROUSSILLON

• Étape 2 : Portrait du territoire

- Contexte d'**aménagement** (SAD, PDZA, autres documents de planification)
 - **Démographie** actuelle et projetée
 - **Organisation spatiale** de la MRC
 - Principaux **secteurs d'activités économiques**
- Contexte **environnemental** (PDE, MELCC, CIC, CDPNQ, autres données)
 - Recensement des **MHH** (portrait des données disponibles : pas de validation terrain)
 - Recensement et localisation des **problématiques** affectant la qualité et la quantité des MHH
 - Déterminer l'état des MHH (bon, moyen, mauvais)
 - Recensement des **autres milieux naturels d'intérêt**

Localisation

- Région administrative de la Montérégie
- N'inclut pas les terres autochtones de Kahnawake
- 7 bassins versants : PDE et organismes responsables
- 1 municipalité, 9 villes, 1 paroisse
- Arrière-pays en zone agricole et rurale ; milieux urbains et axes routiers en bordure du fleuve Saint-Laurent



Contexte socioéconomique

La population de la MRC de Roussillon

	2016	2021	Variation de la population 2016-2021	Projection variation 2020-2041 MRC	Projection variation 2020-2041 Montérégie
Population totale	171 443	185 568	+8,2%	+18,8%	+14,7%

- Concentration de la population : Châteauguay (27,4%), Saint-Constant (16,1%), La Prairie (14,2%).
- Hausse de la population 2016-2021: Saint-Philippe (+20,2%), Delson (+11,7%), Mercier (+11,5%).

Contexte socioéconomique

Projection de variation de la population

Municipalité	Variation projetée 2020-2041 (%)
Saint-Philippe	+ 50,6
Mercier	+ 40,4
Saint-Mathieu	+ 29,4

Perspective de développement des autres MRC partageant les bassins versants de Roussillon

MRC	Bassin versant	Variation projetée 2020-2041 (%)
Jardins-de-Napierville	Châteauguay, Saint-Régis, Saint-Jacques, Richelieu	+ 23,4
Beauharnois-Salaberry	Châteauguay	+ 20,0

Principaux secteurs d'activités économiques

- **Activités industrielles**
- **Activités commerciales**
- **Activités agricoles**



@ PDZA MRC de Roussillon



@ Ville de Châteauguay

Planification du territoire

Objectifs du SADR de la MRC de Roussillon

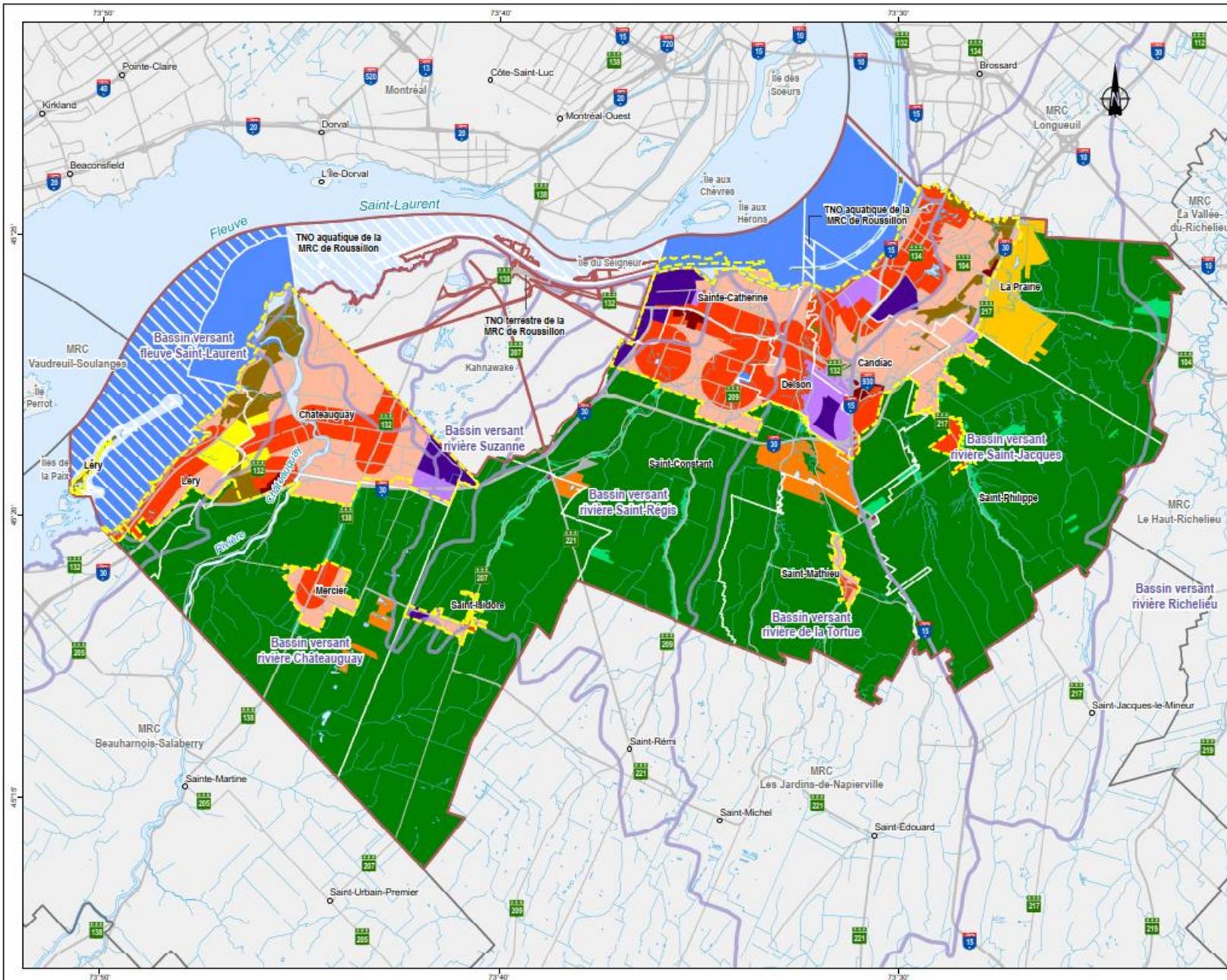
- Qualité de vie des résidents ;
- Gestion et développement durable du sol ;
- Accroître les activités économiques durables ;
- Valorisation des activités à l'échelle métropolitaine ;
- Positionnement de la MRC dans le contexte de planification métropolitain.

Grandes orientations du SADR

- Développement urbain, développement industriel et tertiaire, agriculture, transports, récréation et tourisme, environnement, conservation et espaces naturels, patrimoine et culture et équipements publics structurants.

Grandes affectations du territoire

- Près de 62% du territoire en affectation agricole-dynamique.



- Limite de la MRC de Roussillon
- Limite des autres MRC
- Limite municipale de la MRC de Roussillon
- Limite des grands bassins versants
- Périmètre d'urbanisation

GRANDES AFFECTATIONS

- Agricole-Commerciale
- Agricole-Commerciale de transit
- Agricole-Dynamique
- Agricole-Extraction
- Agricole-Forestier viable
- Agricole-Industrielle
- Agricole-Résidentielle
- Commerciale grandes surfaces
- Conservation
- Conservation viable
- Industrielle lourde
- Industrielle légère
- Multifonctionnelle à dominance résidentielle
- Multifonctionnelle structurante
- Récréative
- Territoire non organisé



MRC DE ROUSSILLON

Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Roussillon

Grandes affectations

Sources :
 CienVec, INC/Can, 2017
 Adressus Québec, MERN Québec, 2018
 Gécomat, 2019
 MRC de Roussillon, 2021

Projet : 21-1594
 Fichier : 21-1594_C2-5_dsl_portrait_2023-01-26.mxd



Janvier 2023

Carte 2.5



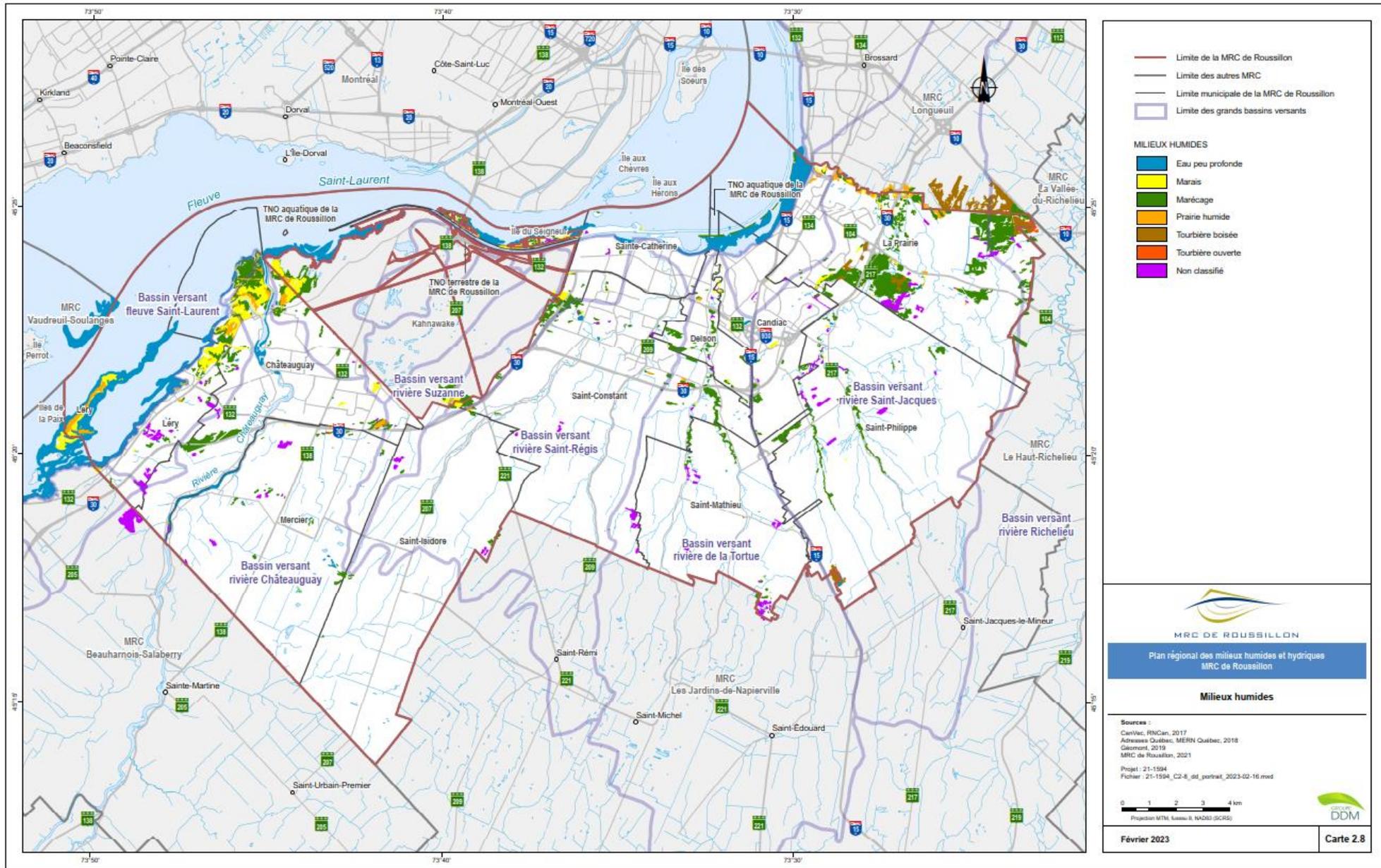
MRC DE ROUSSILLON

Contexte environnemental

Recensement des milieux humides :

- Recensement par **GéoMont** + Candiac + Châteauguay (quartier industriel)
- **358 ha** de milieux humides : **5 %** du territoire est humide
- **La Prairie** et **Châteauguay** ont plus de milieux humides
- **Marécages** et **eaux peu profondes**

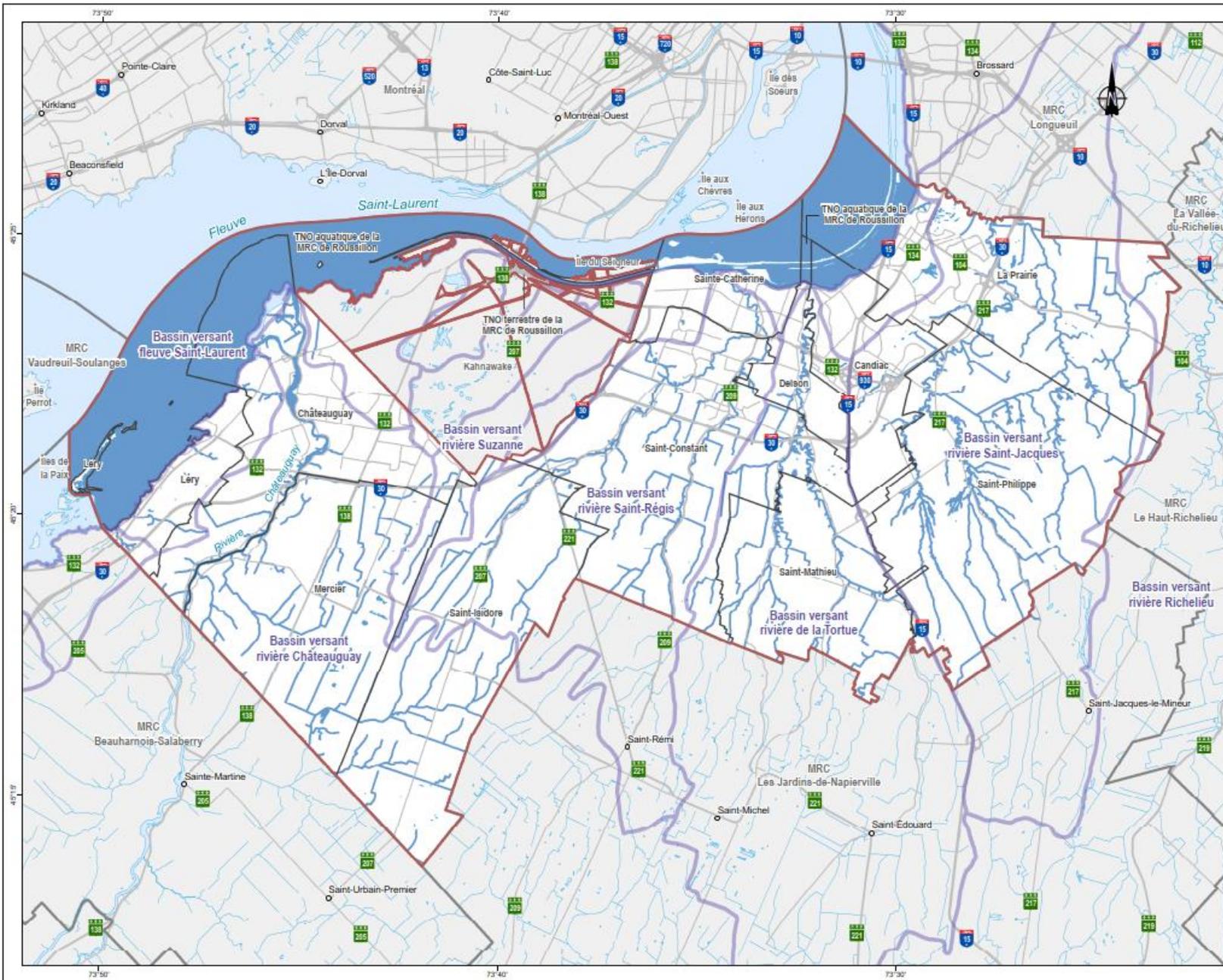




Recensement des milieux hydriques :

- Recensement par **GéoMont** (GRHQ, orthophotos et LiDAR)
- **548 km** de cours d'eau : **1,24** km/km²
- **Saint-Philippe** a le plus de cours d'eau (linéaire)
- **60 %** des cours d'eau sont intermittents
- Aucun lac naturel (sauf le lac Saint-Louis qui correspond au fleuve Saint-Laurent)





- Limite de la MRC de Roussillon
- Limite des autres MRC
- Limite municipale de la MRC de Roussillon
- Limite des grands bassins versants

MILIEUX HYDRIQUES

- Milieu hydrique



MRC DE ROUSSILLON

Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Roussillon

Milieux hydriques

Sources :
CarVec, RNCan, 2017
Adresses Québec, MERN Québec, 2018
Geomont, 2019
MRC de Roussillon, 2021

Projet : 21-1504
Fichier : 21-1504_C2-9_dtl_portrait_2023-01-26.mxd



0 1 2 3 4 km

Projection WTM, Sphère 8, NAD83 (GCRS)



Janvier 2023 **Carte 2.9**

Bilan des perturbations

Milieux humides :

- Canaux de drainage
- Proximité d'une source de pollution
- Orniérage et lessivage des chemins non pavés
- Fragmentation
- Espèces exotiques envahissantes

31% sont en **bon état**

42% sont dans un **état moyen**

26% sont en **mauvais état**



Bilan des perturbations

Milieux hydriques :

- Linéarisation des cours d'eau
- Qualité des bandes riveraines
- Présence de zones d'érosion
- Présence de bâtiments dans les plaines inondables
- Ponts et ponceaux potentiels
- Prélèvement et rejet des eaux
- Barrages anthropiques (4)
- Qualité de l'eau (PDE)
- Espèces exotiques envahissantes aquatiques
- Navigation

24% sont en **bon état**

67% sont dans un **état moyen**

9% sont en **mauvais état**



Recensement des milieux naturels d'intérêt

- Milieux avec **reconnaissance gouvernementale** : réserve naturelle reconnue, milieu de conservation volontaire, habitat faunique et réserve nationale de faune (îles de la Paix) par exemple.
 - **Autres territoire d'intérêt** : Bois métropolitains (Brossard à La Prairie ou le parc de conservation de La Prairie) ; corridors verts (Châteauguay-Léry et Léry-Beauharnois) ; parc régional; etc.
 - Espèces avec un statut particulier
- * RCI de la CMM adopté le 28 avril 2022 concernant la protection et la mise en valeur des milieux naturels du territoire métropolitain (dont l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest): pris en considération dans les choix de conservation comme milieux d'intérêt

Diagnostic

Étape 3



MRC DE ROUSSILLON

• Étape 3 : Diagnostic

- **Juxtaposition** du contexte d'**aménagement** et du contexte **environnemental** par sous bassin versant et **analyse**
- **Objectifs du diagnostic:**

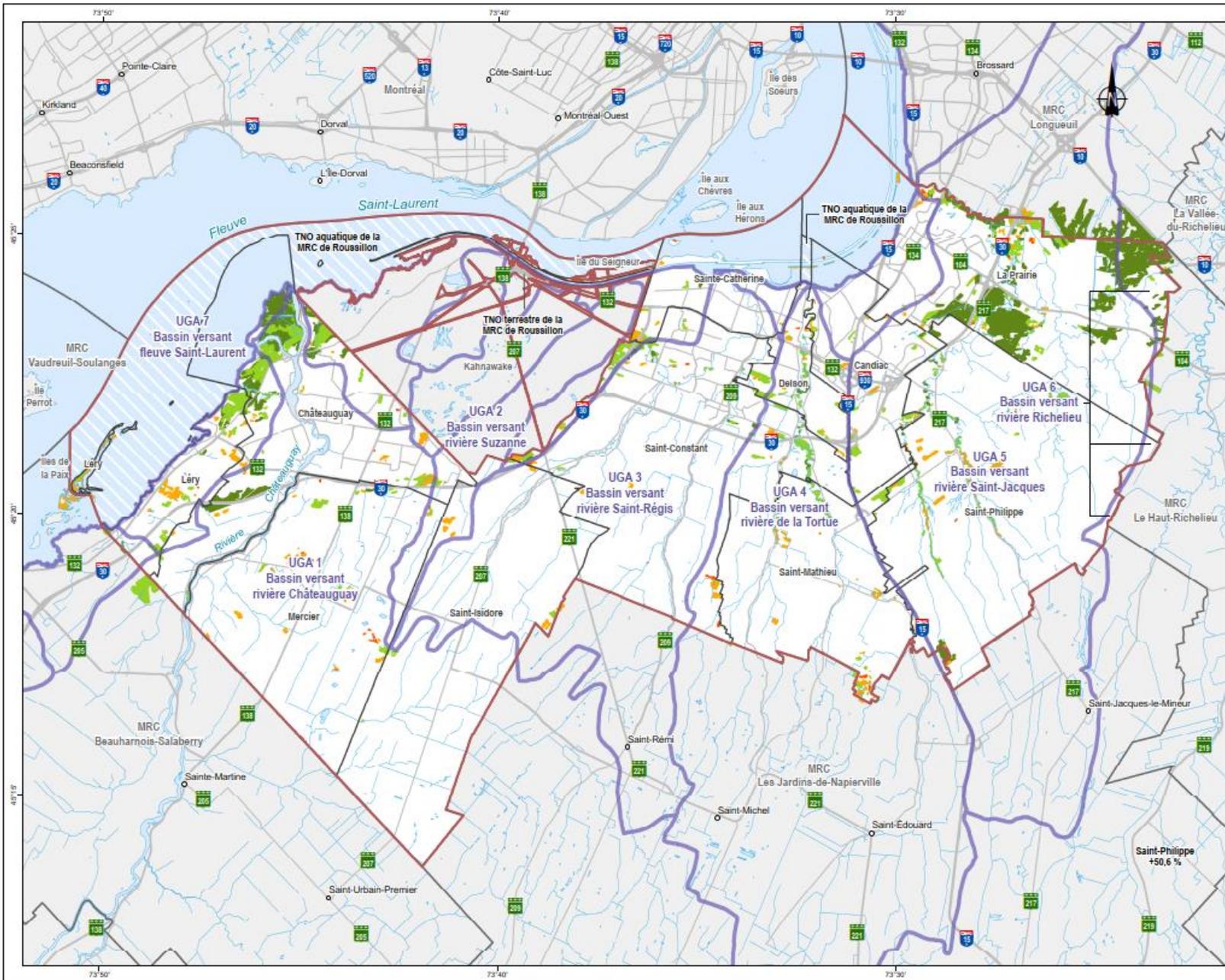
Décrire les **enjeux environnementaux** et comprendre comment la conservation des MHH pourrait contribuer de manière positive à la collectivité.

- 1) Identifier les **milieux d'intérêt pour la conservation** sur le territoire de la MRC (démarche scientifique uniforme) ;
- 2) **Croiser** les informations présentées à l'étape du portrait du territoire et les **analyser pour faire ressortir les enjeux**.

Milieux d'intérêt pour la conservation

Priorisation des milieux humides

- Exercice réalisé par **GéoMont (2021)** avec une analyse multicritère détaillée et complète :
 - Dimensions spatiales, présences d'EMVS, fragilité du milieu, type de drainage, indice de biodiversité Shannon, connectivité, services écologiques rendus, etc.
- Permet de désigner un potentiel de conservation parmi 4 classes :
 - Faible potentiel
 - Potentiel modéré
 - **Bon potentiel**
 - **Fort potentiel**
- Cet exercice sera utile lors de **l'étape 4** (identification des milieux humides qui pourraient être perdus dans les prochaines années, ceux à restaurer et ceux à conserver). Le potentiel guide et aide à faire ces choix.



- Limite de la MRC de Roussillon
- Limite des autres MRC
- Limite municipale de la MRC de Roussillon
- Limite des grands bassins versants et des unités géographiques d'analyse (UGA)
- Territoire non organisé

- MILIEUX HUMIDES**
- Priorisation
- Fort potentiel
 - Bon potentiel
 - Potentiel modéré
 - Faible potentiel



MRC DE ROUSSILLON

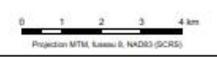
Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Roussillon

Milieux humides d'intérêt pour la conservation

Sources :

- CanVec, RNCan, 2017
- Adresses Québec, MERN Québec, 2018
- Geomont, 2019
- MRC de Roussillon, 2021

Projet : 21-1594
Fichier : 21-1594_C3-9_dd_diagnostic_2023-02-16.mxd



Février 2023

Carte 3.9

Forces, faiblesses, opportunités, menaces

- Pour chaque UGA, selon les observations faites au portrait du territoire, il sera possible d'identifier différentes forces, faiblesses, opportunités ou menaces (FFOM)
- Définitions :
 - **Forces et faiblesses** : Éléments positifs et négatifs observés et sur lesquels un gestionnaire a un contrôle.
Exemple : Présence de nombreux acteurs de l'eau proactifs.
 - **Opportunités et menaces** : Éléments positifs et négatifs observés et sur lesquels un gestionnaire ne peut rien faire directement.
Exemple : La présence d'une espèce à statut dans l'UGA (opportunité de conservation) ou les changements climatiques (menace).

Forces, faiblesses, opportunités, menaces

- Exemple d'analyse de FFOM :

Forces	Opportunités
Présence de milieux naturels d'intérêt métropolitain	Présence d'habitats fauniques d'intérêt
Peu de milieux humides fragmentés dans l'UGA	C'est l'UGA avec le plus de milieux humides de la MRC
Peu de milieux humides concernés par les canaux de drainage	Une bonne quantité de milieux humides de l'UGA sont en bon état
Faiblesses	Menaces
Une grande majorité des cours d'eau ont été redressés au fil des années	Nombreuses zones d'embâcles récurrentes
Les bandes riveraines ont un faible indice de qualité dans l'UGA	Présence potentielle de carpe asiatique
Selon l'OBV, la qualité de l'eau est mauvaise dans l'UGA	Croissance démographique importante dans les villes de l'UGA

Enjeux et objectifs

- Selon les FFOM identifiés, pour chaque UGA, le prochain exercice est d'identifier les enjeux que les problématiques et opportunités apportent au territoire
- Pour chaque enjeu, un ou plusieurs objectif(s) généraux sont élaborés pour résoudre la problématique
- Ces objectifs seront fortement utiles lors de la dernière étape du PRMHH : Le plan d'action
- Exemples d'enjeux identifiés:
 - Qualité de l'eau : Bandes riveraines peu végétalisées (conservation de MHU en bande riveraine et plantation)
 - Qualité de l'eau : Pollution du réseau hydrique (conservation de MHH filtrant les polluants, augmenter les zones perméables en milieu urbain et application du Plan d'agriculture durable)
 - Biodiversité : Présence d'EMVS (conservation des habitats de ces espèces, dont les MHH)

Engagement de conservation (étape 4)



MRC DE ROUSSILLON

• Étape 4 : Engagements de conservation

- **Choix de conservation** des MHH de la MRC selon le développement attendu (préservation, minimisation, restauration ou perte anticipée)
- **Objectifs de l'étape 4:**
 1. **Attribuer des choix de conservation** aux MHH en terres privés (principalement dans les zones potentielles pour le développement/à risque)
 2. Cibler des secteurs où faire de la restauration et de la création de MHH pour atteindre **autant que possible aucune perte nette**
 3. Quantifier les pertes et les gains et attendues : **superficie et fonctions écologiques**

• Contenu attendu de l'étape 4 selon le MELCCFP

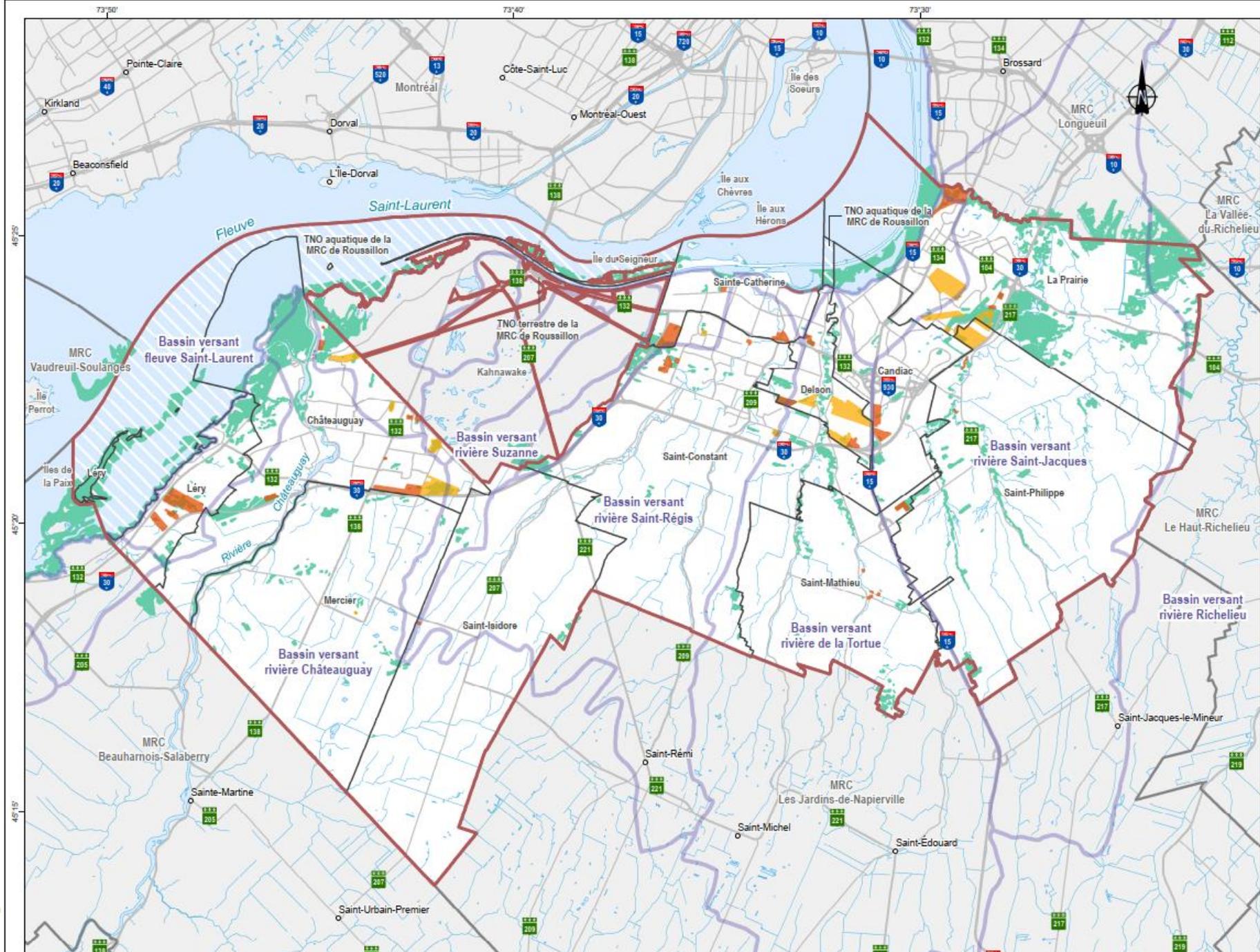
- Spatialisation des terrains vacants et des projets de développement à venir
 - Permet de cibler les MHH qui entrent en conflit avec les projets d'aménagement prévus ou potentiels
- Analyse des scénarios alternatifs : application de la séquence « éviter-minimiser »
- Choix de conservation
 - Conservation intégrale (incluant affectation du SAD)
 - Minimisation des impacts
 - Restauration
 - Perte potentielle
 - Aucun choix
- Équilibre des pertes et des gains



- Éléments à considérer:

- Seulement 5% du territoire de la MRC est composé de milieux humides
- 22 % des milieux humides (terres publiques et privées) sont déjà conservés sur le territoire par l'affectation « conservation »
- 11% des milieux humides de la MRC en **terres privées seulement** sont déjà conservés
- Objectif de conservation de 30% des milieux naturels selon la CMM
- Objectif d'AUCUNE PERTE NETTE du MELCCFP





- Limite de la MRC de Roussillon
- Limite des autres MRC
- Limite municipale de la MRC de Roussillon
- Limite des grands bassins versants
- Territoire non organisé

MILIEU HUMIDE

- Milieu humide

ZONES À FORT POTENTIAL DE DÉVELOPPEMENT

- Projet de développement prévu
- Autre (ZDFP)



MRC DE ROUSSILLON

Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Roussillon

Zones à fort potentiel de développement

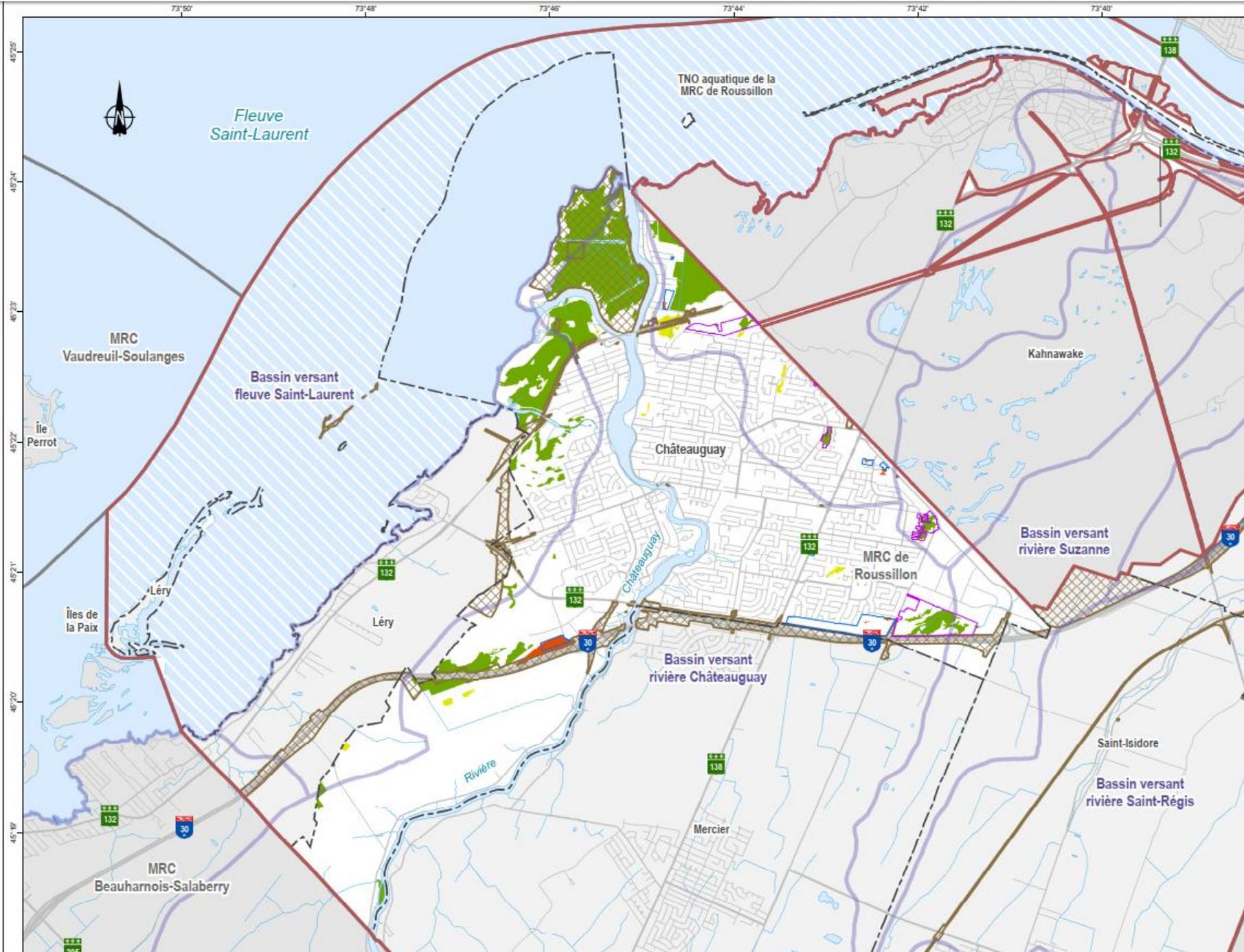
Sources :
 Car/Vac, RNCan, 2017
 Adresses Québec, MERN Québec, 2018
 Géomont, 2019
 MRC de Roussillon, 2021

Projet : 21-1594
 Fichier : 21-1594_C4-1_dd_engagement_2023-06-20.mxd



Projection: MTM, Sursaut 8, NAD83 (SRS95)





- Limite de la MRC de Roussillon
- Limite des autres MRC
- Limite municipale de la MRC de Roussillon
- Limite des grands bassins versants
- Territoire non organisé
- Terre publique

- ZONES À FORT POTENTIAL DE DÉVELOPPEMENT**
- Projet de développement prévu
 - Autre (ZFPD)

- MILIEUX HUMIDES**
- CHOIX DE CONSERVATION**
- Perte anticipé
 - Utilisation durable
 - Protection
 - Sans objet



MRC DE ROUSSILLON

Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Roussillon

**Choix de conservation des milieux humides
dans la municipalité de Châteauguay**

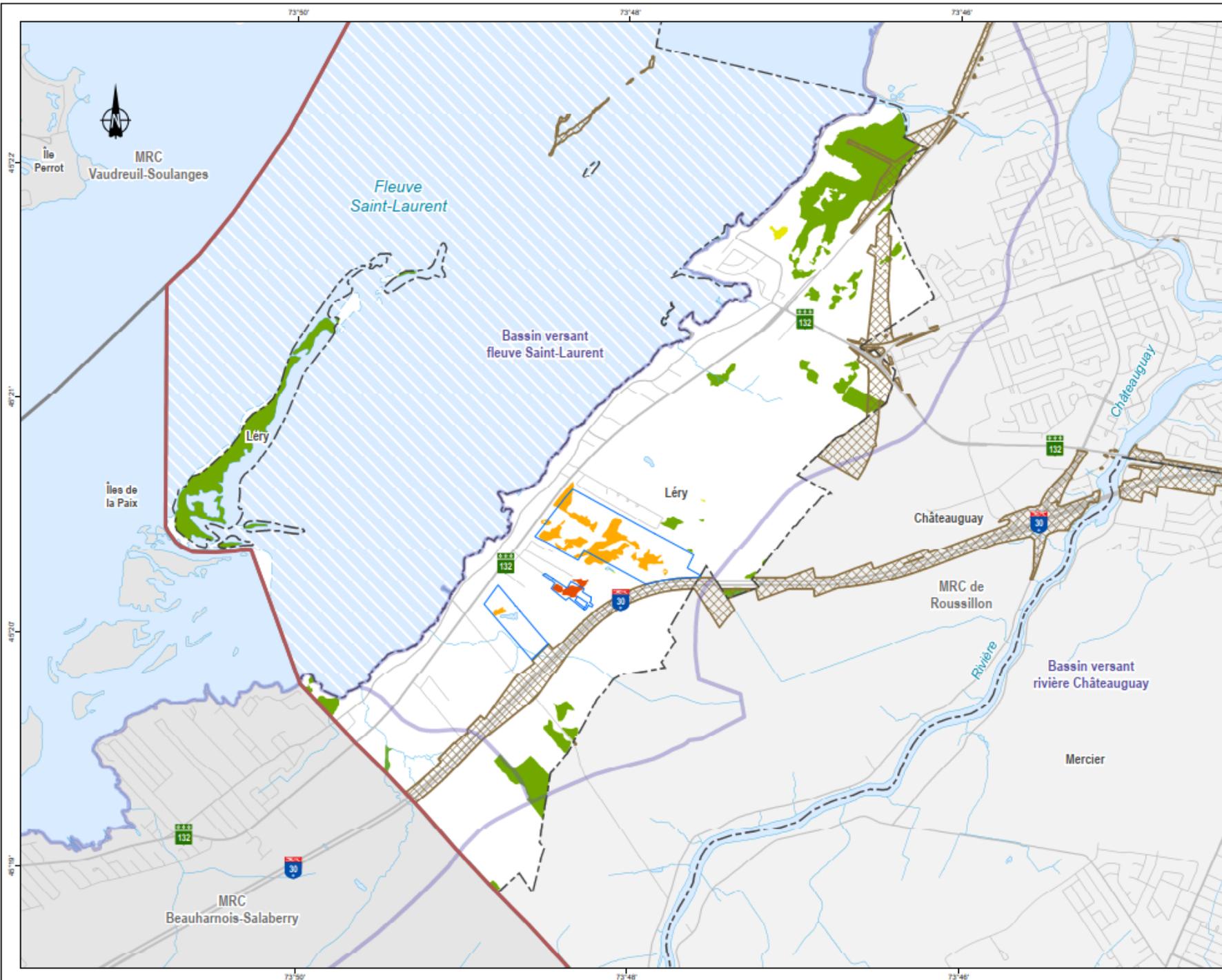
Sources :
CanVec, RNCAN, 2017
Adresses Québec, MERN Québec, 2018
Géomont, 2019
MRC de Roussillon, 2021

Projet : 21-1594
Fichier : 21-1594_C4-2_dd_engagement_2023-04-24.mxd

0 500 1 000 1 500 2 000 m

Projection MTM Niveau 8, NAD83 (SCHS)





- Limite de la MRC de Roussillon
- Limite des autres MRC
- Limite municipale de la MRC de Roussillon
- Limite des grands bassins versants
- Territoire non organisé
- Terre publique

- ZONES À FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT**
- Projet de développement prévu
 - Autre (ZFDP)

- MILIEUX HUMIDES**
CHOIX DE CONSERVATION
- Perte anticipée
 - Utilisation durable
 - Protection
 - Sans objet



MRC DE ROUSSILLON

Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Roussillon

**Choix de conservation des milieux humides
dans la municipalité de Léry**

Sources :
 Carliac, RNCan, 2017
 Adressas Québec, MERN Québec, 2018
 Géomont, 2019
 MRC de Roussillon, 2021

Projet : 21-1594
 Fichier : 21-1594_C4-3_dd_engagement_2023-04-24.mxd

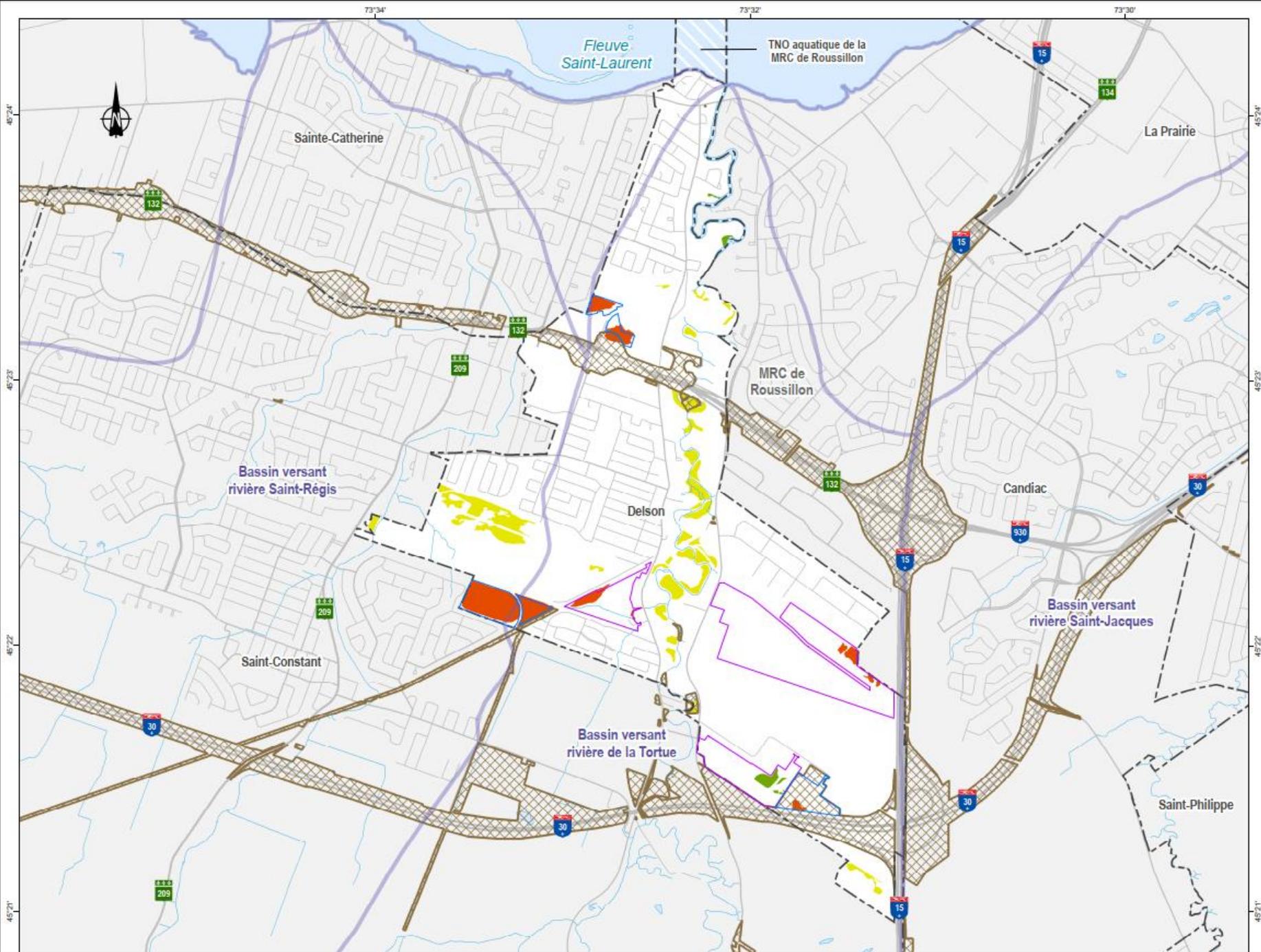
0 200 400 600 800 1 000 m

Projection MTM, Sursau 8, NAD83 (SCRS)



Avril 2023

Carte 4.3



- Limite de la MRC de Roussillon
- Limite des autres MRC
- Limite municipale de la MRC de Roussillon
- Limite des grands bassins versants
- Territoire non organisé
- Terre publique

- ZONES À FORT POTENTIAL DE DÉVELOPPEMENT
- Projet de développement prévu
 - Autre (ZFDP)

- MILIEUX HUMIDES
CHOIX DE CONSERVATION
- Perte anticipé
 - Utilisation durable
 - Protection
 - Sans objet



MRC DE ROUSSILLON

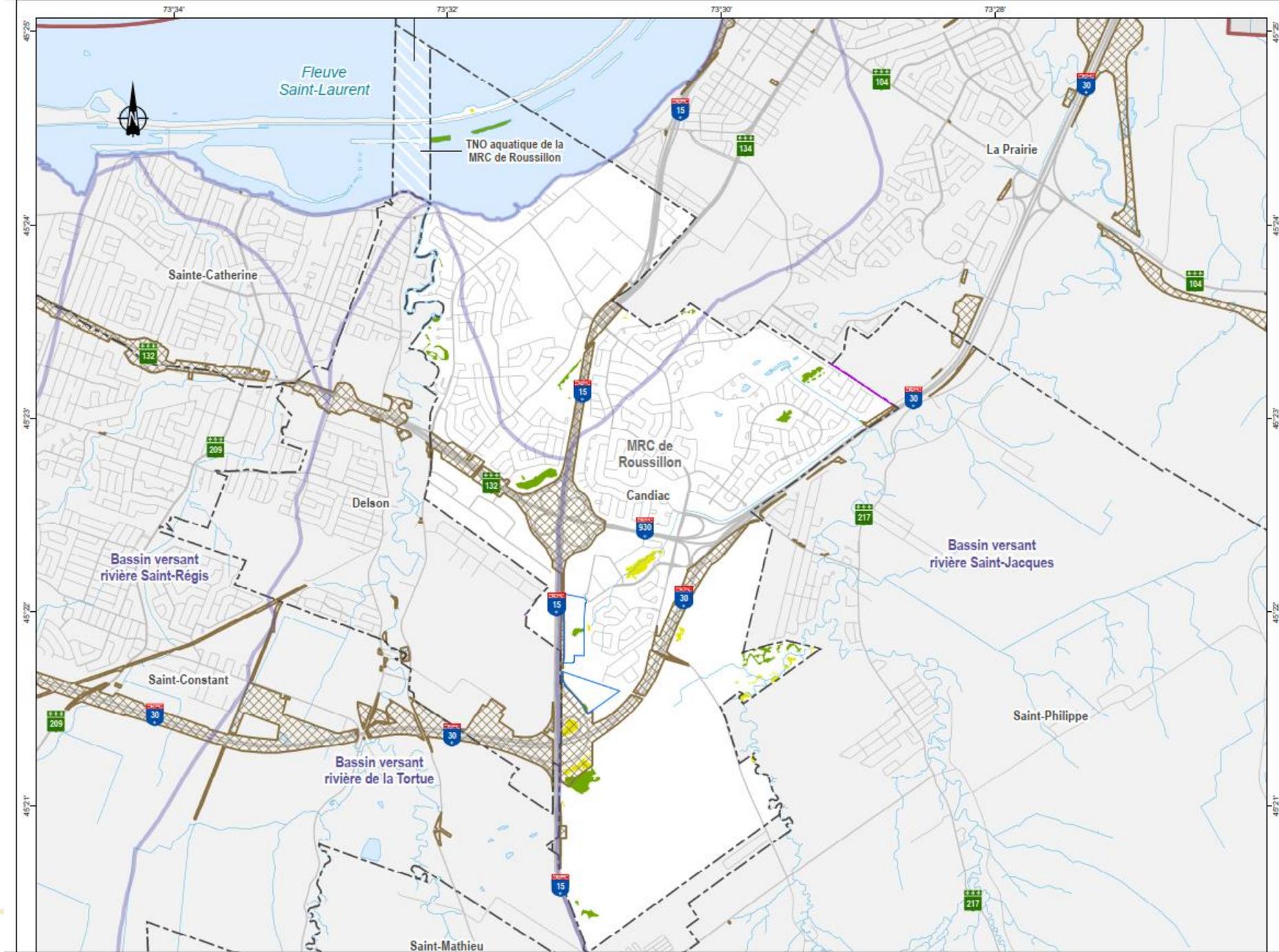
Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Roussillon

Choix de conservation des milieux humides
dans la municipalité de Delson

Sources :
Car/Vac, RNCan, 2017
Adresses Québec, MERN Québec, 2018
Géomont, 2019
MRC de Roussillon, 2021

Projet : 21-1594
Fichier : 21-1594_C4-4_dd_engagement_2023-04-24.mxd





- Limite de la MRC de Roussillon
- Limite des autres MRC
- Limite municipale de la MRC de Roussillon
- Limite des grands bassins versants
- Territoire non organisé
- Terre publique

- ZONES À FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT
- Projet de développement prévu
 - Autre (ZFDP)

- MILIEUX HUMIDES
CHOIX DE CONSERVATION
- Perte anticipé
 - Utilisation durable
 - Protection
 - Sans objet


MRC DE ROUSSILLON

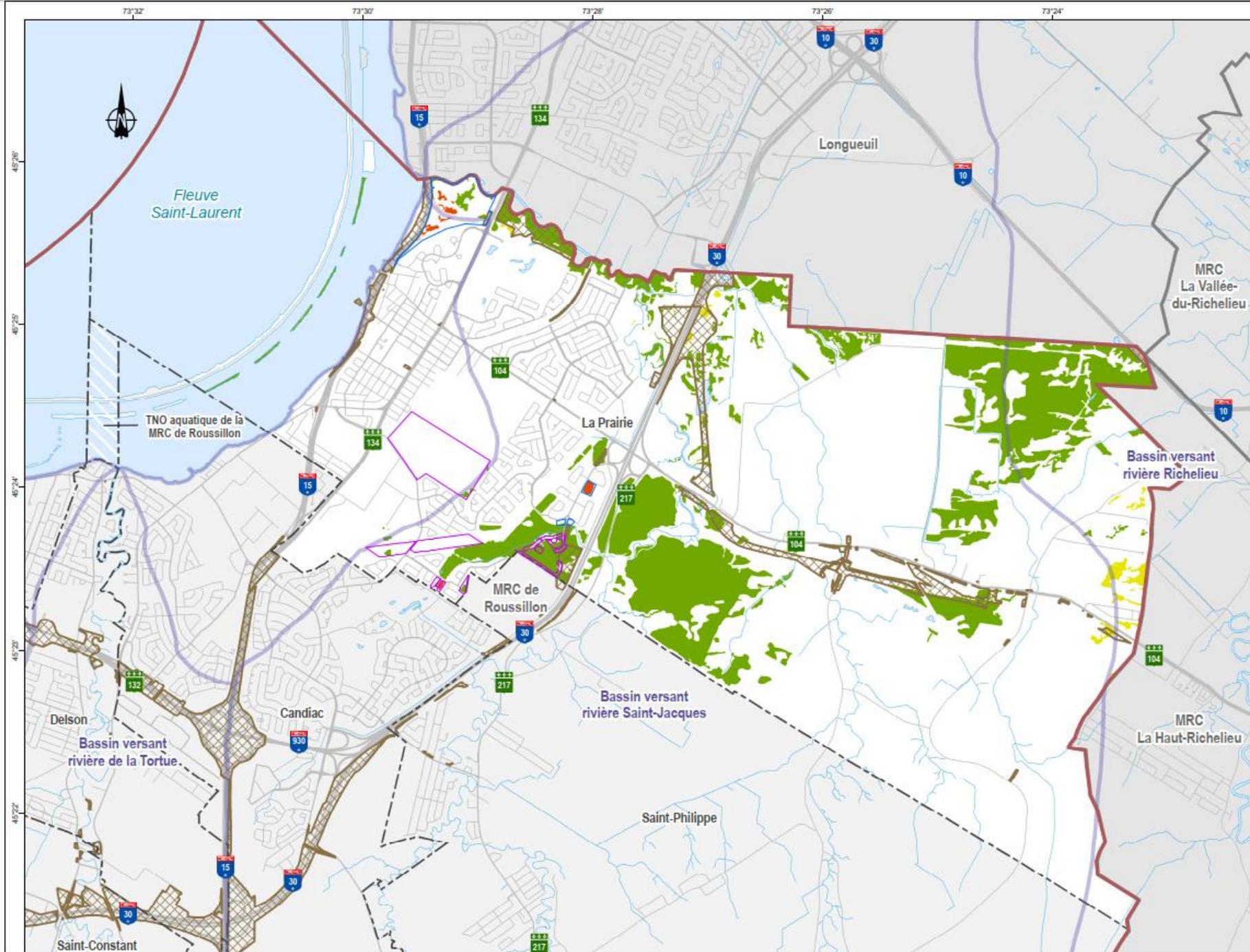
Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Roussillon

**Choix de conservation des milieux humides
dans la municipalité de Candiac**

Sources :
 Car/Vac, RNCan, 2017
 Adresses Québec, MERN Québec, 2018
 Géomont, 2019
 MRC de Roussillon, 2021
 Projet : 21-1594
 Fichier : 21-1594_C4-5_dd_engagement_2023-06-20.mxd

0 200 400 600 800 1 000 m
 Projection MTM, Srs95 & NAD83 (SRS95)





- Limite de la MRC de Roussillon
- Limite des autres MRC
- Limite municipale de la MRC de Roussillon
- Limite des grands bassins versants
- Territoire non organisé
- Terre publique

- ZONES À FORT POTENTIAL DE DÉVELOPPEMENT**
- Projet de développement prévu
 - Autre (ZFPD)

- MILIEUX HUMIDES**
CHOIX DE CONSERVATION
- Perte anticipé
 - Utilisation durable
 - Protection
 - Sans objet



MRC DE ROUSSILLON

Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Roussillon

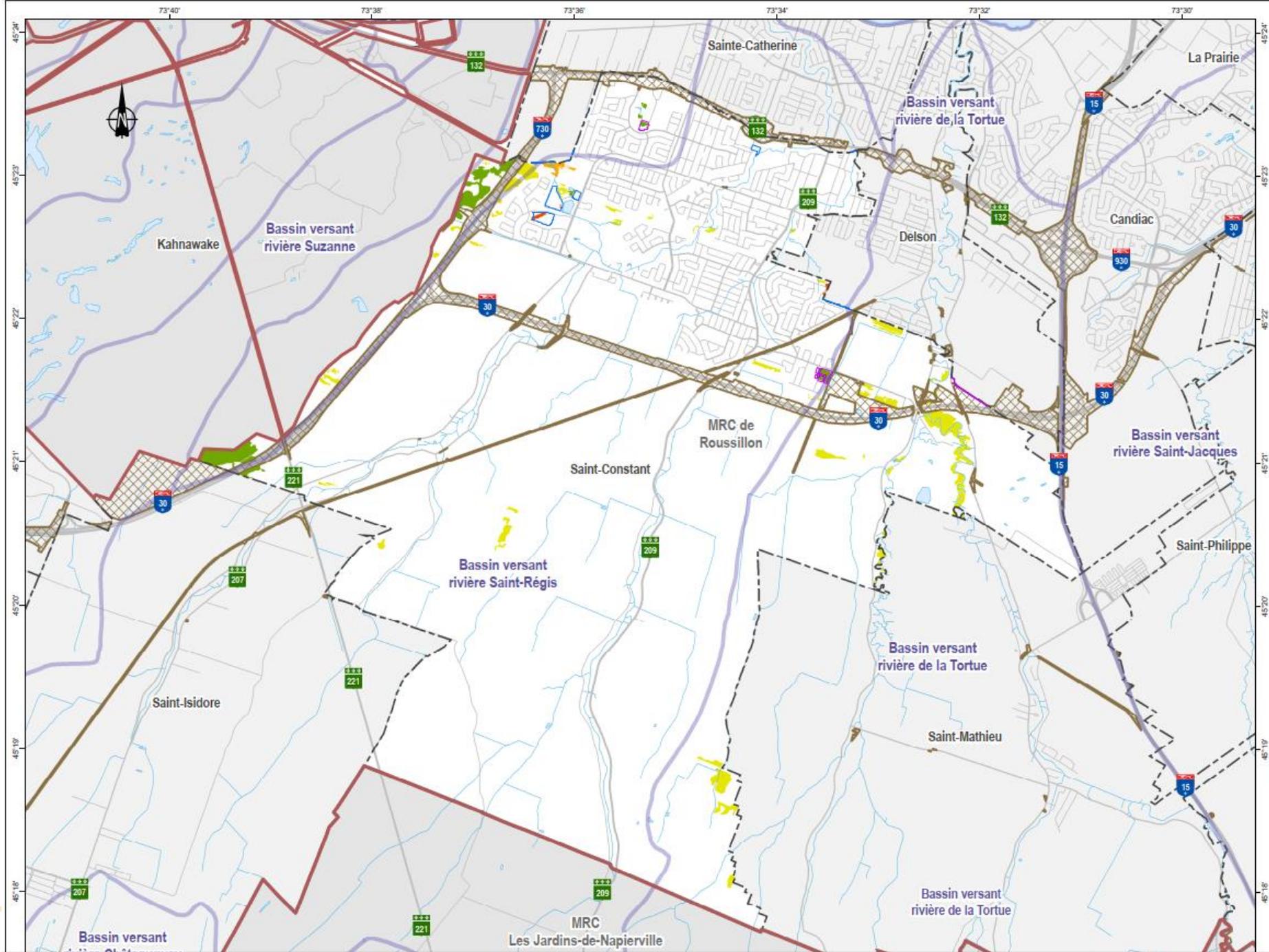
**Choix de conservation des milieux humides
dans la municipalité de La Prairie**

Sources :
 Car/Vec, RNCan, 2017
 Adresses Québec, MERN Québec, 2018
 Géomont, 2019
 MRC de Roussillon, 2021

Projet : 21-1594
 Fichier : 21-1594_C4-E_dd_engagement_2023-04-24.mxd

0 200 400 600 800 1 000 m
 Projection MTM, Niveau S, NAD83 (SICRS)





— Limite de la MRC de Roussillon
— Limite des autres MRC
 Limite municipale de la MRC de Roussillon
 Limite des grands bassins versants
 Territoire non organisé
 Terre publique

ZONES À FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT
 Projet de développement prévu
 Autre (ZFPD)

MILIEUX HUMIDES
CHOIX DE CONSERVATION
 Perte anticipé
 Utilisation durable
 Protection
 Sans objet



MRC DE ROUSSILLON

Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Roussillon

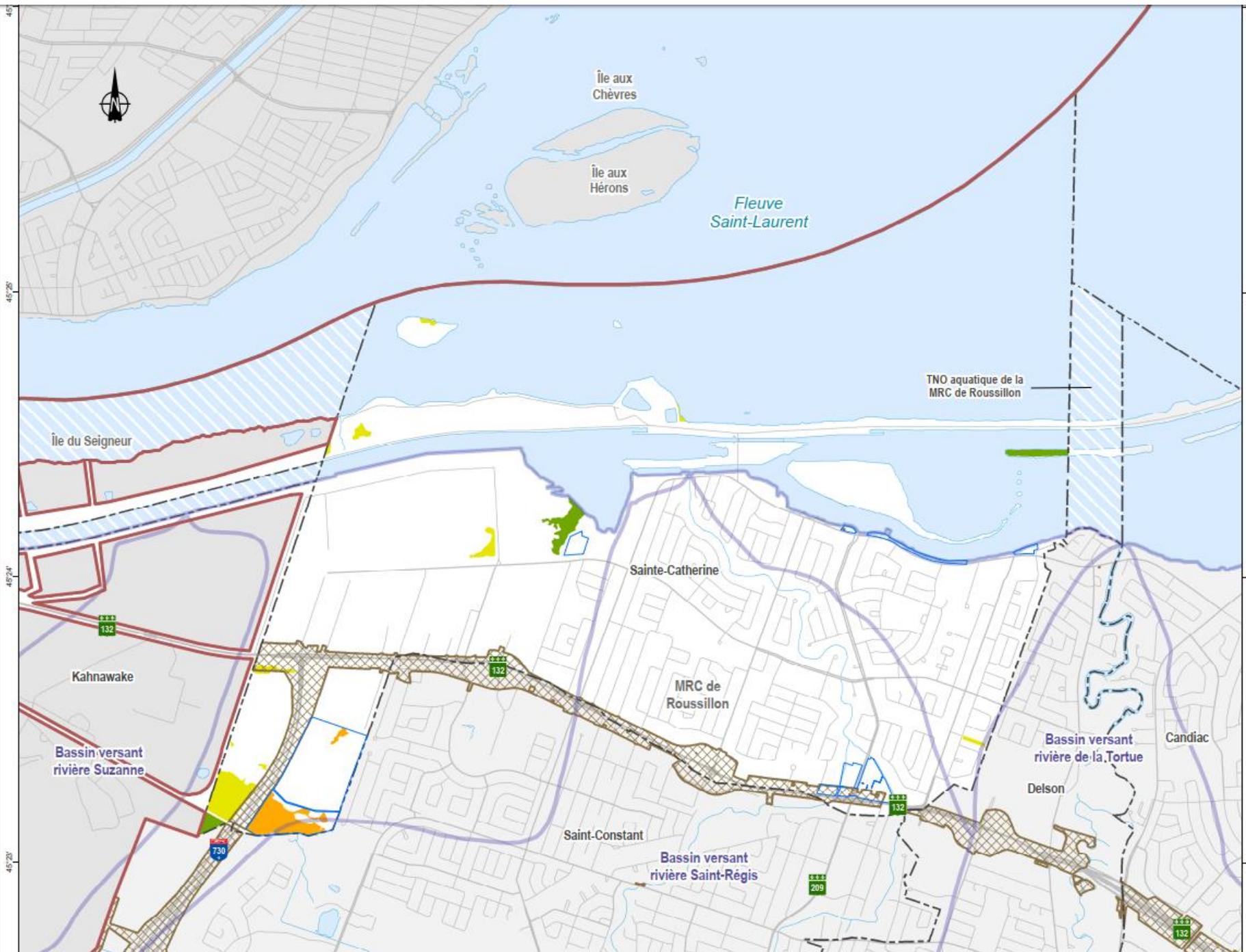
**Choix de conservation des milieux humides
dans la municipalité de Sainte-Constant**

Sources :
 CarVec, RINCan, 2017
 Adresses Québec, MERN Québec, 2018
 Géomont, 2019
 MRC de Roussillon, 2021
 Projet : 21-1594
 Fichier : 21-1594_C4-7_dd_engagement_2023-04-24.mxd

0 400 800 1 200 1 600 2 000 m

Projection MTM, datum 8, NAD83 (SCRS)





- Limite de la MRC de Roussillon
- Limite des autres MRC
- Limite municipale de la MRC de Roussillon
- Limite des grands bassins versants
- Territoire non organisé
- Terre publique

- ZONES À FORT POTENTIAL DE DÉVELOPPEMENT**
- Projet de développement prévu
 - Autre (ZFP)

- MILIEUX HUMIDES
CHOIX DE CONSERVATION**
- Perte anticipé
 - Utilisation durable
 - Protection
 - Sans objet



MRC DE ROUSSILLON

Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Roussillon

**Choix de conservation des milieux humides
dans la municipalité de Sainte-Catherine**

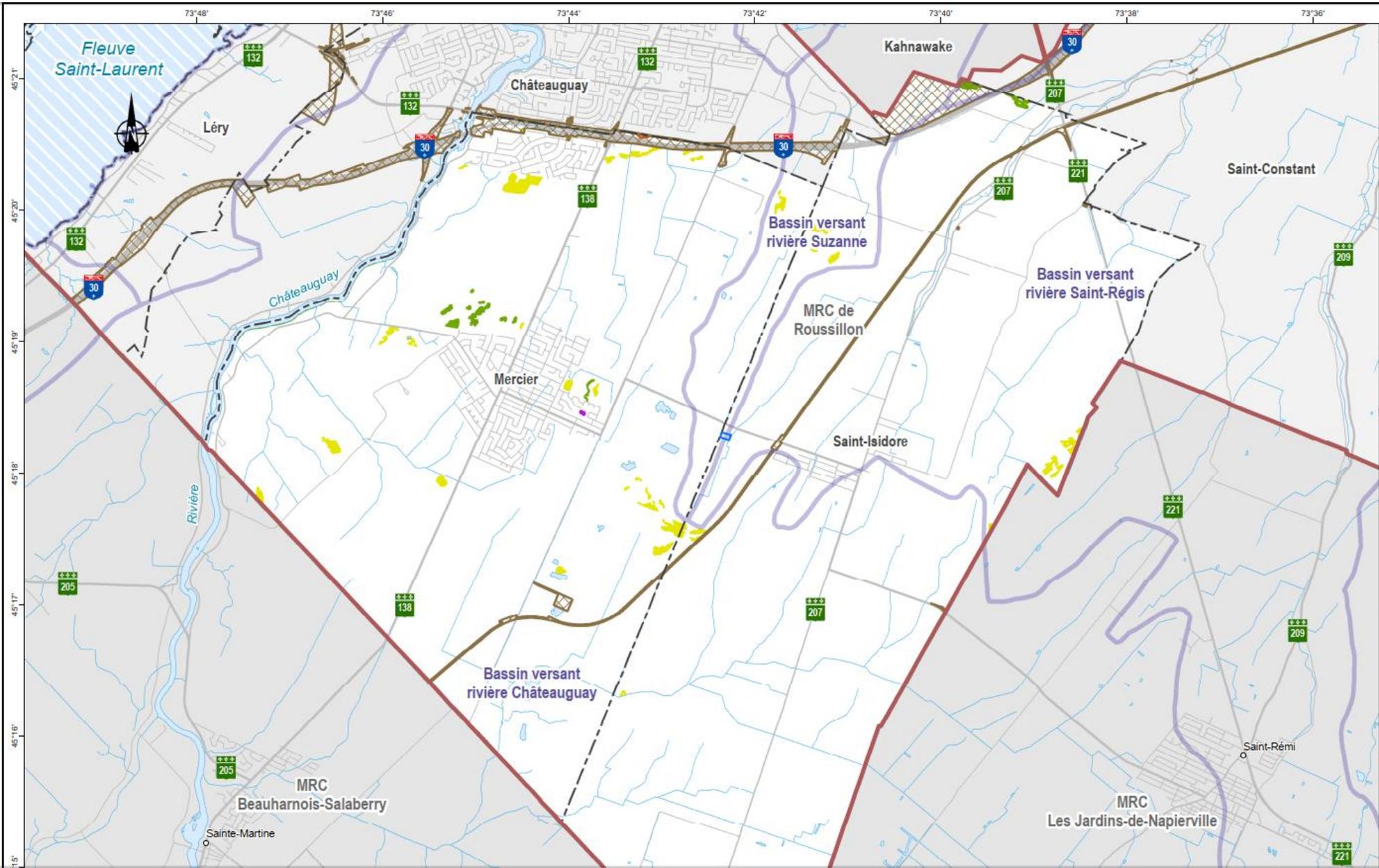
Sources :
 Car/Vac, RIVCan, 2017
 Adresses Québec, MERN Québec, 2018
 Géomont, 2019
 MRC de Roussillon, 2021

Projet : 21-1594
 Fichier : 21-1594_C4-8_dd_engagement_2023-04-24.mxd



Projection MTM, Zone 18, NAD83 (SICR)



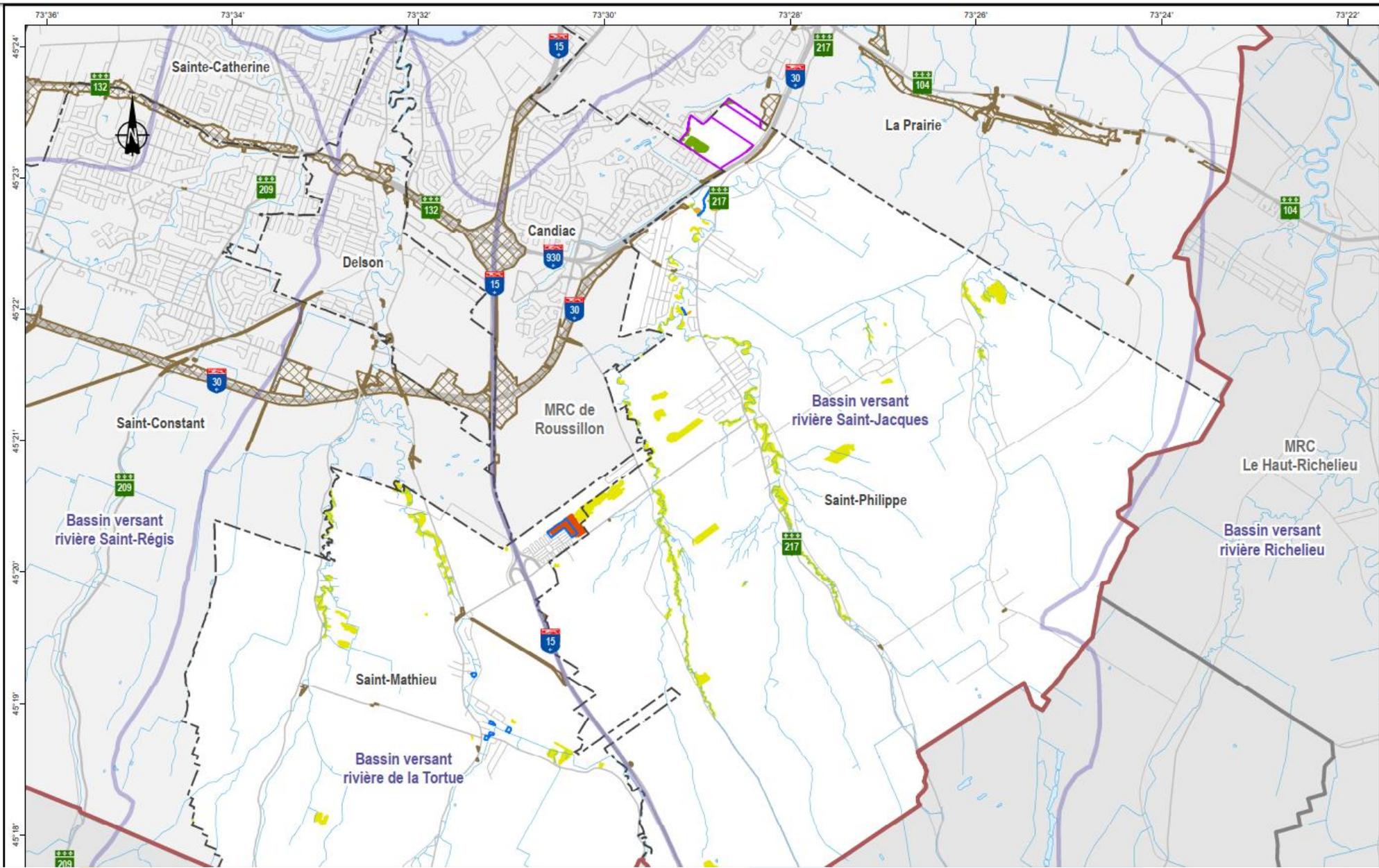


— Limite de la MRC de Roussillon
 Limite des autres MRC
 Limite municipale de la MRC de Roussillon
 Limite des grands bassins versants
 Territoire non organisé
 Terre publique

ZONES À FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT
 Projet de développement prévu
 Autre (ZFDP)

MILIEUX HUMIDES
CHOIX DE CONSERVATION
 Perte anticipé
 Utilisation durable
 Protection
 Sans objet


MRC DE ROUSSILLON
 Plan régional des milieux humides et hydriques
 MRC de Roussillon



- Limite de la MRC de Roussillon
- Limite des autres MRC
- Limite municipale de la MRC de Roussillon
- Limite des grands bassins versants
- Territoire non organisé
- Terre publique

ZONES À FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

- Projet de développement prévu
- Autre (ZFDP)

MILIEUX HUMIDES

CHOIX DE CONSERVATION

- Perte anticipé
- Utilisation durable
- Protection
- Sans objet



MRC DE ROUSSILLON

Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Roussillon

Choix de conservation par ville

Ville	Perte		Conservation		Utilisation durable	
	ha	%	ha	%	ha	%
Candiac	0	0,00%	4,71	100,00%	0	0,00%
Châteauguay	12,82	32,49%	26,64	67,51%	0	0,00%
Delson	16,24	85,08%	2,85	14,92%	0	0,00%
La Prairie	5,15	10,59%	43,49	89,41%	0	0,00%
Léry	1,84	11,11%	0	0,00%	14,73	88,89%
Mercier	0	0,00%	0,16	100,00%	0	0,00%
Saint-Constant	0,94	22,18%	3,31	77,82%	0	0,00%
Sainte-Catherine	0	0,00%	0	0,00%	105,30	100,00%
Saint-Mathieu	7,45	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Saint-Philippe	0	0,00%	4,21	67,51%	2,02	32,49%
Saint-Isidore	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAUX	44,45	17,65%	85,36	33,89%	122,06	48,46%

Si la situation reste tel quel, 2% des MHU (en termes de superficie) de la MRC sont perdus

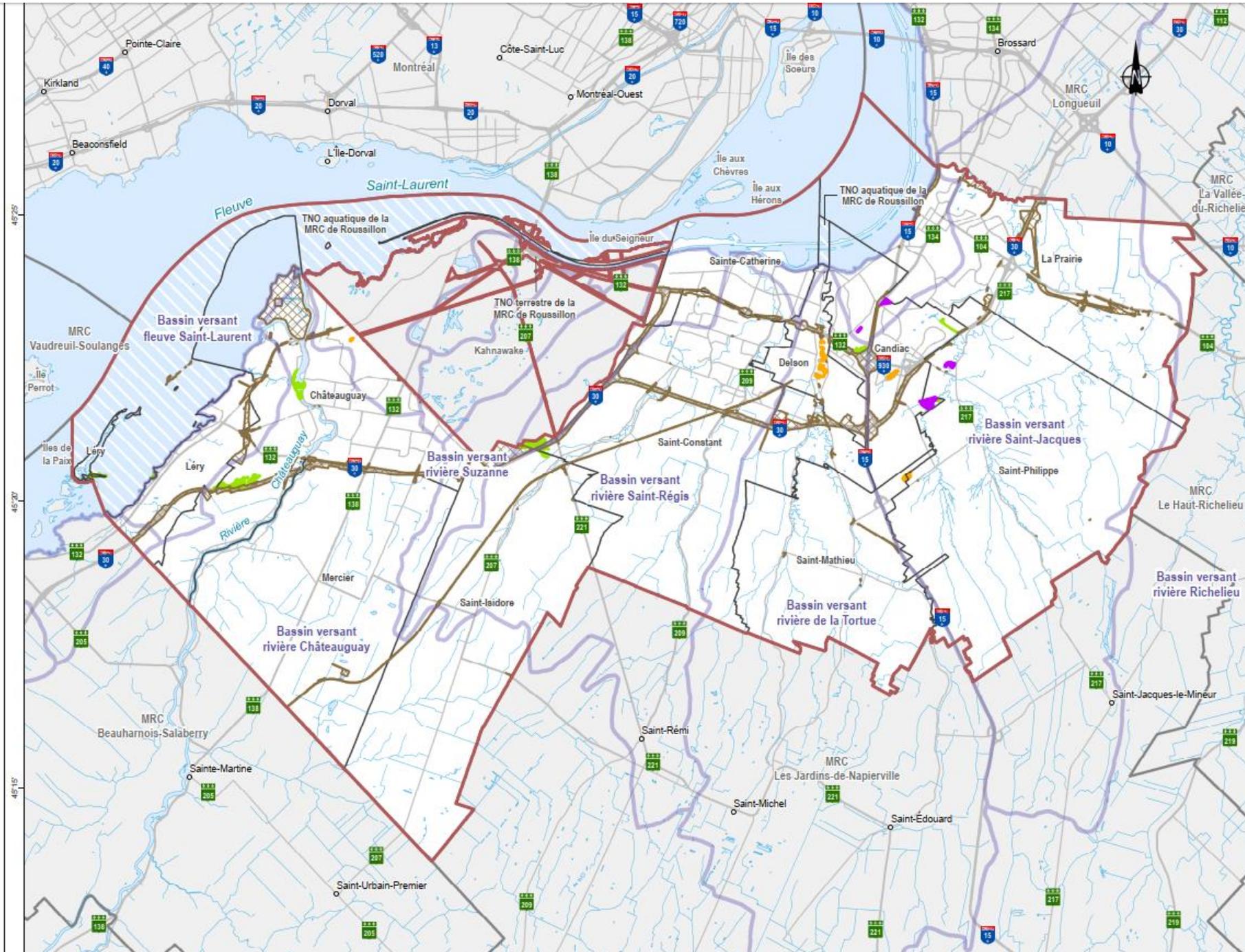
• Bilan et objectifs

- 1) Si la situation reste tel quel, 2% des MHU (en termes de superficie) de la MRC sont perdus
- 2) Les services écologiques suivants sont les plus touchés:
 - Rempart contre l'érosion
 - Rétention des sédiments
 - Régulation du niveau de l'eau
 - Conservation de la diversité biologique
 - Écran solaire et brise vent
 - Qualité du paysage

Rappel restauration et création

- Lorsqu'un projet **porte atteinte** à des MHH, une **contribution financière** OU des travaux de **restauration** et de **création** est exigé (RCAMHH)
- Les **services perdus et les enjeux** de UGA sont considérés pour cibler des « priorités de restauration »
- Exemples
 - Végétalisation + apport en eau + entretien
 - Remouillage d'une tourbière
 - Colmatage canaux de drainage
 - Retrait de constructions (remblais, fragmentation)

* Plus d'exemples dans le *Guide d'élaboration d'un projet de restauration ou de création de MHH* (2021)



- Limite de la MRC de Roussillon
 - Limite des autres MRC
 - Limite municipale de la MRC de Roussillon
 - Limite des grands bassins versants
 - Territoire non organisé
 - Terre publique
- ZONES DE RESTAURATION ET CRÉATION POTENTIELLE**
- Suggestion pour la création
 - Suggestion pour la restauration
 - Suggestion pour la restauration et la protection



MRC DE ROUSSILLON

Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Roussillon

**Zones de restauration et de création potentielle
des milieux humides**

Sources :
 Car/Vac, RNCAN, 2017
 Adresses Québec, MERN Québec, 2018
 Géomont, 2019
 MRC de Roussillon, 2021

Projet : 21-1594
 Fichier : 21-1594_C4-11_dd_engagement_2023-06-20.mxd



0 1 2 3 4 km

Projection: MTM, Niveau 8, NAD83 (SRS)



Juin 2023 Carte 4.11

Plan d'action (étape 5)



- Étape 5 : Plan d'action

- Prise de **mesures** permettant **d'atteindre les objectifs** du **PRMHH** et les **choix de conservation** des MHH faits à l'étape 4.
- En cours de réalisation



• Objectifs de l'étape 5

1. Passage de la **planification à la gestion**
 - Interventions concrètes
 - Relier les projets dans un plan d'ensemble
2. Fixer des **objectifs** précis et des **actions** pour les atteindre
3. Atteindre l'objectif de **zéro perte nette**



1) Objectifs

- Spécifiques, réalistes et mesurables
- Associés à un indicateur de suivi, un état de référence et une cible
- Inspiré du diagnostic (étape 3)
- Classés par **enjeux généraux** (5) :
 1. Acquisition et partage des **connaissances** générales concernant le territoire ;
 2. Protection, **restauration** et création de milieux humides d'intérêt ;
 3. Amélioration de la **qualité de l'eau** des milieux hydriques et protection du littoral ;
 4. Prévention des **inondations** et des épisodes de **sécheresse** ;
 5. Maintien de la conservation de la **biodiversité** faunique et floristique.

2) Actions

- Découlent des **objectifs**
- Inclus un **responsable**, un **indicateur de suivi** (mesurable), un **échancier** et une estimation de la **valeur financière** ou de la charge de travail
- Doivent correspondre aux compétences de la MRC et au territoire d'application (privé)

- **Faisabilité** (qualité vs quantité)

- **Complémentarité**
 - MRC voisines
 - Autres plans (PDZA, PDE...)

- Très **varié**

2) Actions (suite)

Plusieurs façons d'atteindre les objectifs

- **Nature** de l'action:
 - Actions directes
 - Communication, éducation et sensibilisation
 - Réglementation
 - Acquisition de connaissances
- **Responsables** et partenaires:
 - Service d'aménagement
 - Département des communications
 - Villes et municipalités



2) Actions (suite)

5 grands thèmes

- Thème 1– Acquisition et partage des connaissances générales concernant le territoire
- Thème 2 – Protection, restauration et création de milieux humides d'intérêt
- Thème 3 – Amélioration de la qualité de l'eau des milieux hydriques et protection du littoral
- Thème 4 – Adaptation et atténuation des inondations et des épisodes de sécheresse.
- Thème 5 – Maintien de la conservation de la biodiversité faunique et floristique

3) Programme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre

- Moyens qui seront utilisés
 - Fréquence
 - Outils
 - Responsables
- importance de la mise en place d'un **comité PRMHH** au sein de la MRC



Vos questions

- 1) Est-ce permis d'abattre des arbres près des cours d'eau ?
- 2) Pour les personnes qui détiennent un terrain qui sera, selon vos directives, considérés comme zone inondable, qu'advient-il du sort de ses terrains?
- 3) Sachant qu'il ne sera plus possible d'avoir un permis de construction en raison de ""zone inondable"" devront nous quand même payer des taxes scolaire/municipales?
- 4) Quels sont nos **solutions**, nous **propriétaires de terrain en zone inondable** ? En prenant compte du fait que nos terrains ne valent plus rien? Donc **impossible de construire dessus ou de les vendre**? Quand auront nous une solution concrète ? Dans 10-20-30 ans ? Quels sont nos ressources ?
- 5) Comment allons-nous **respecter** la demande de **rétablir les milieux humides** saccagés, les étangs drainés, les ruisseaux déviés dans des fossés.....référence à un projet de loi sur le rétablissement des milieux humides.....et la loi qui manque de mordant.....et tant d'autorisations de constructions dans des milieux humides.....
- 6) Pourriez-vous, svp, me préciser si la MRC planifie (ou voudrait) faire l'acquisition de ""milieux écologiques d'intérêt"" pour le bénéfice des citoyens au cours des prochaines années ?

Vos questions

- 7) Qu'arrive-t-il à ceux qui ont un terrain en zone humide à St-Constant et qui ne peuvent alors le vendre?
- 8) Qu'advient-il des terrains où une partie plus ou moins importante, se trouve en zone inondable 0-20, 20-100 ans, la MRC, ou autre entité, prévoit elle acheter ces terrains et à quel prix?
- 9) Quelles ont été les pertes de milieux humides, en termes de superficie ou de pourcentage, au cours des 10, 20 dernières années. Quelles sont, selon vous, les principales menaces actuellement dans le Roussillon pour les MHH?
- 10) Mylene, "Chayer", "Sainte-Catherine", "", "Un petit marais temporaire abritant des crapauds et grenouilles des bois longé par une forêt urbaine se situe derrière chez moi, coin Acadia et Titanic (sous les tours d'hydro Quebe). Il est menacé par un projet de route d'accès. Comment faire pour faire reconnaître ses avantages comme celui de contrer les îlots de chaleur et le protéger?
- 11) Quel(s) contrainte(s) empêchait(aient) la MRC d'offrir une séance d'information en ""présentiel""?
Nous avons réalisé plusieurs rencontres avec les organismes et principaux acteurs.
- 12) Pourquoi vous ne tenez pas une consultation publique par soucis de transparence ?

**Étapes suivantes,
questions et échanges**



MRC DE ROUSSILLON